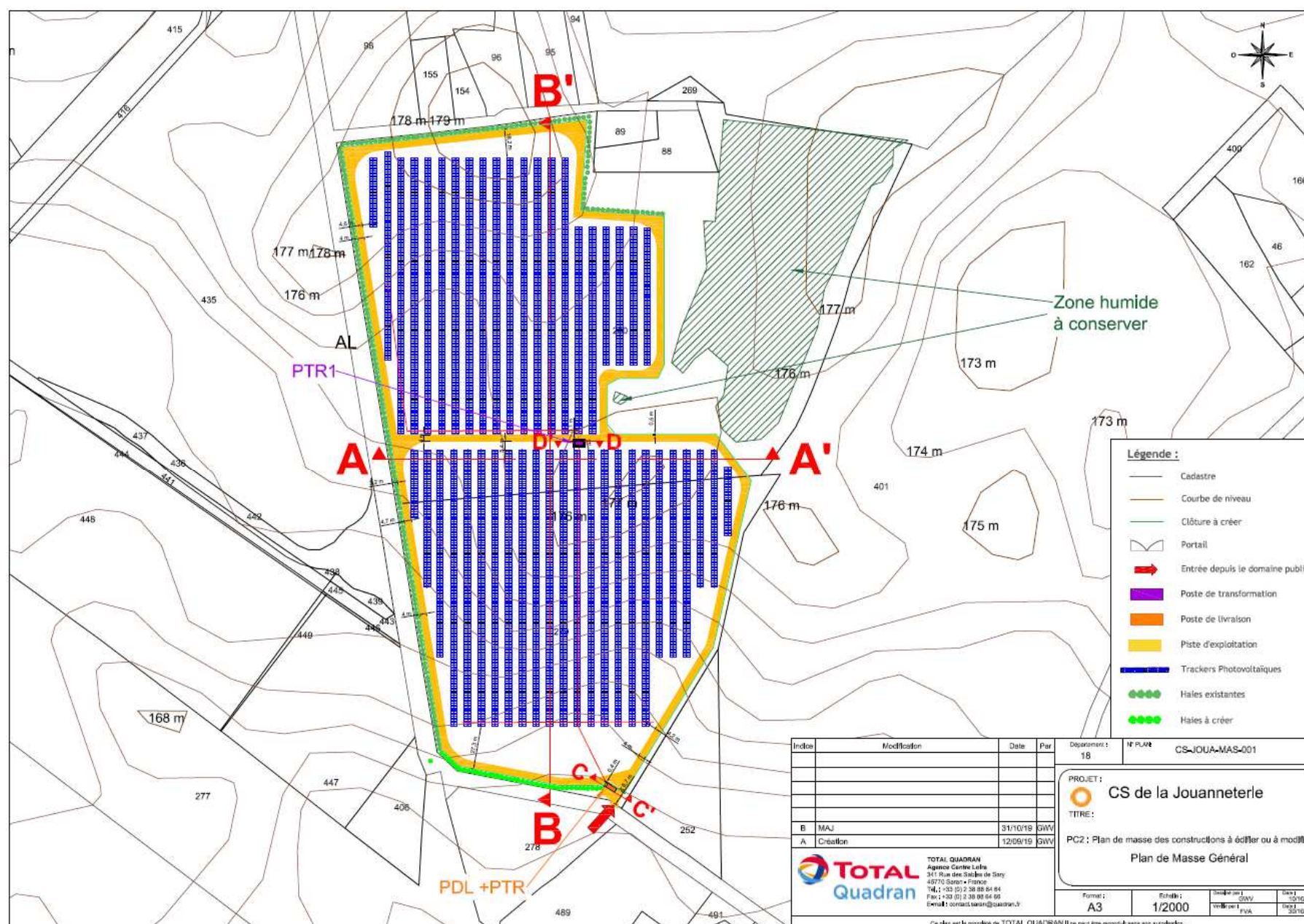


Ce dossier de demande de permis de construire concerne l'installation d'un transformateur et d'un poste de livraison/transformation, d'une clôture avec portail et de structures métalliques supportant les 12 600 panneaux photovoltaïques de la centrale solaire de la Jouannerterie – Vierzon (18).

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont autant d'éléments à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage (emprise des installations, géométrie, taille, hauteur, densité, couleur, l'implantation des panneaux par rapport à la topographie et à l'occupation du sol ...) dans un premier temps nous allons voir comment la conception du projet prend en compte le paysage existant et, dans un deuxième temps, quels sont les effets visuels qui en résultent.

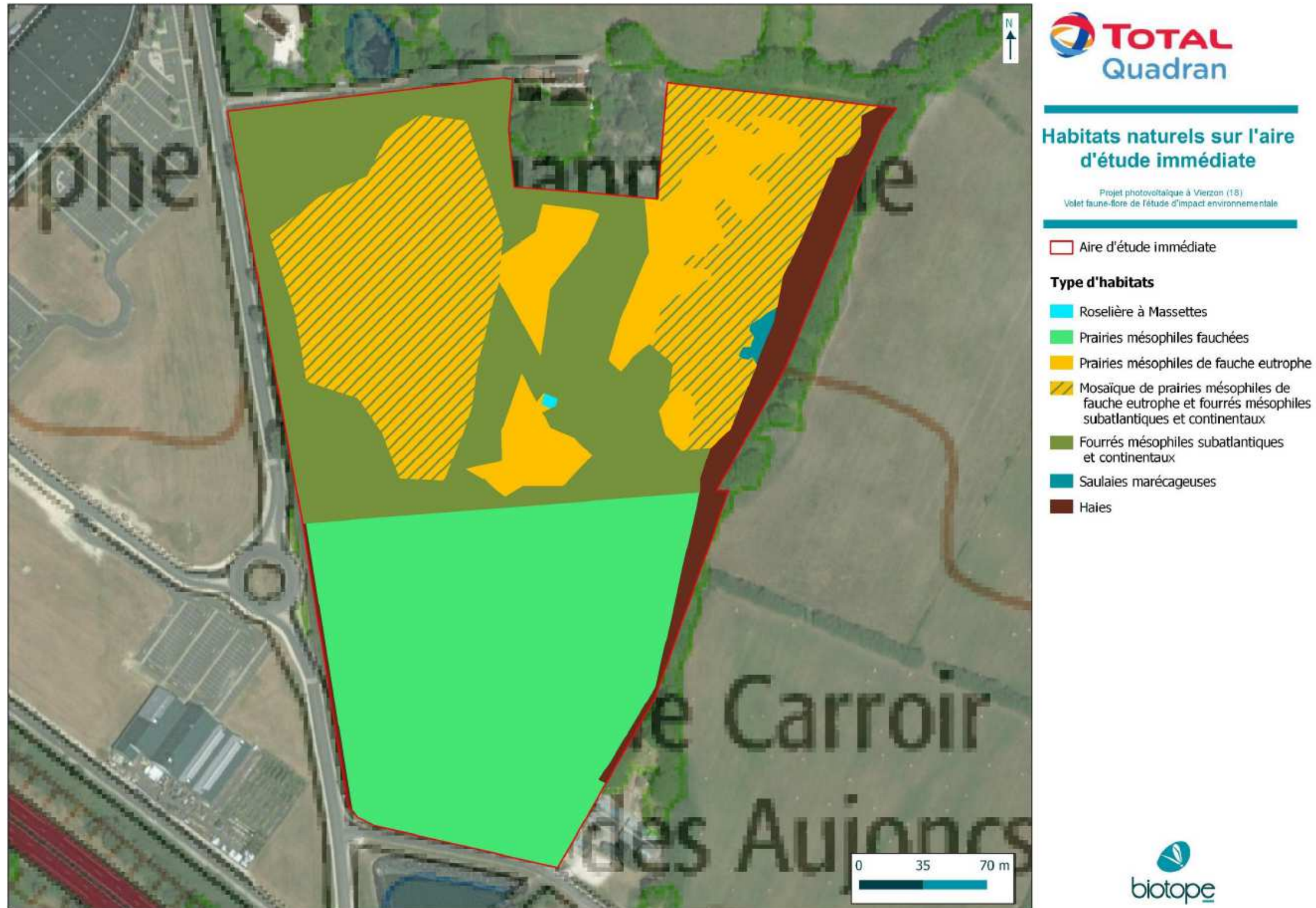
Prise en compte du paysage existant :



Plan de masse du projet solaire photovoltaïque au sol de la Jouannerterie – Commune de Vierzon (18) – Source Total Quadran

L'Aire d'Etude Immédiate s'inscrit dans la périphérie nord est du bourg de Vierzon, le long la route communale du Petite Rateau, directement raccordée à la D926. Le terrain s'inscrit en périphérie d'une zone d'activité avec la ZAC de l'Orée de Sologne.

L'entrée du site est accessible depuis le Chemin du Carroir aux Ajoncs. Le site est composé au nord d'une mosaïque de prairies et de fourrés arbustifs et au sud, d'une prairie fauchée.... On note également un petit faciès de saulaies marécageuses à l'est d site et d'un petit faciès de roselière à massettes au centre, tous deux caractéristiques des zones humides identifiées sur le site. La zone est bordée de haies, particulièrement en partie est.



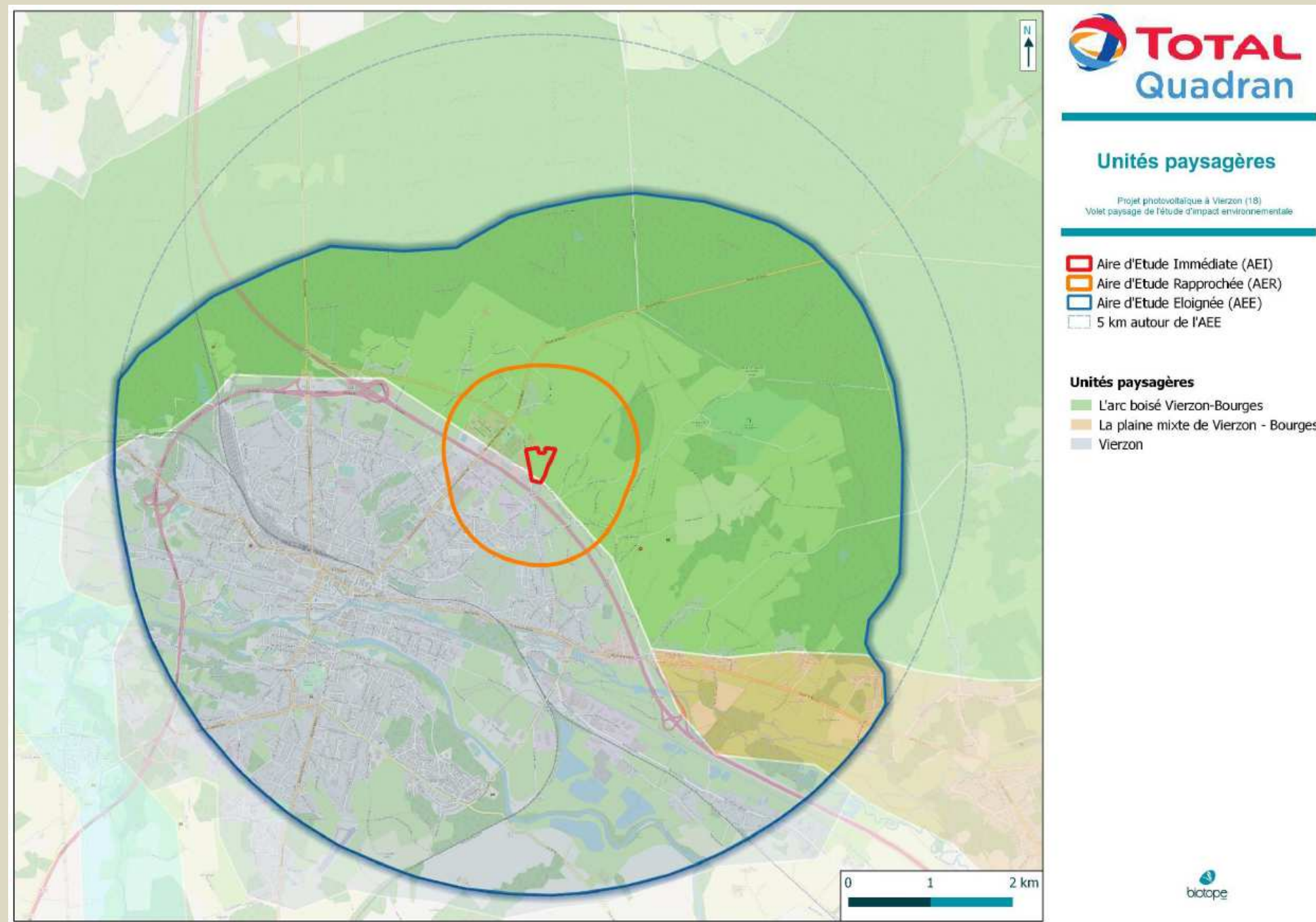
Le paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est varié. Il apparaît comme un mélange entre paysages forestiers (la forêt domaniale de Vierzon), paysages de vallées (Vallées de l'Yèvre et du Cher), paysages urbanisés (Vierzon) et paysages mélangeants bocages, plaines et bois.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 3 unités paysagères sont identifiées :

L'arc boisé Vierzon - Bourges

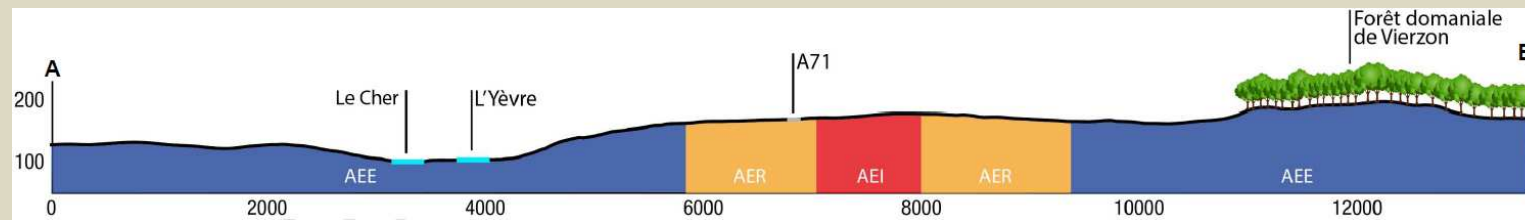
La plaine mixte de Vierzon - Bourges

Vierzon

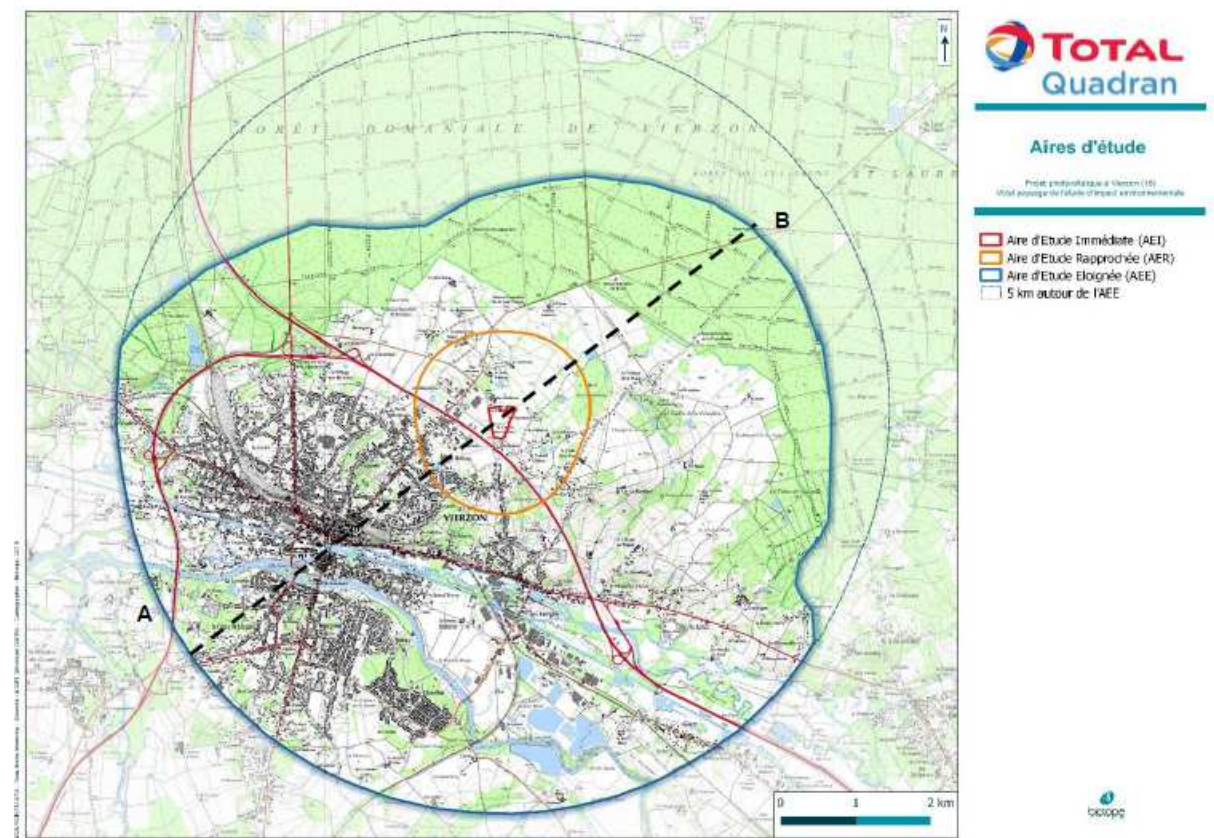


Le territoire d'étude présente de légères variations de relief, notamment au niveau de l'implantation de l'Yèvre et du Cher, qui traversent Vierzon sur un axe ouest, sud-est où le socle géomorphologique présente un dénivelé maximal d'environ 100m.

L'aire d'étude immédiate se situe sur un point haut du territoire d'étude et se voit entourée sur toute sa partie nord, nord-est par la forêt domaniale de Vierzon. L'autoroute A71 vient également inciser le territoire, en passant sur les bordures sud-ouest de l'AEI. Le projet est situé au nord-est de Vierzon.



Coupe transversale AB du territoire d'étude (ligne de coupe AB sur la carte des aires d'études paysagères ci-contre, facteur d'exagération verticale x2) – Source : Biotope



La commune de Vierzon s'inscrit dans le bassin versant du Cher. Le Cher prend sa source à Mérinchal en Creuse et se jette dans la Loire à Bec de Cher. Il couvre un bassin de 13 900 km² pour une longueur de 367,5 km. Il a un régime hydrologique de type pluvio-nival avec des hautes eaux en automne-hiver et un débit de printemps plus ou moins appuyé par la fonte des neiges.

L'aire d'étude se situe dans sa globalité dans le sous-bassin du Cher amont. Elle ne comporte aucun cours d'eau temporaire ou permanent. Seule une mare, potentiellement artificielle, est située au sud de la zone. Elle n'est pas reliée au réseau hydrographique.

L'Yèvre et plus précisément la masse d'eau FRGR0315b « L'Yèvre depuis Osmoy jusqu'à la confluence avec le Cher » constitue le milieu récepteur du projet de centrale photovoltaïque.



Depuis le pont rue Voltaire, le bâti du centre-bourg de Vierzon surplombe l'Yèvre – Source : Biotope

L'aire d'étude immédiate du projet s'inscrit en transition entre un paysage urbain et un paysage forestier. Les vues sont donc principalement fermées par le bâti dense de la ville de Vierzon et de sa ZAC, ainsi que le réseau de haies hautes et de petits boisements en transition vers la forêt de Vierzon.

Sur ses abords directs, de l'autre côté de la route du Petit Râteau (lisière ouest), le paysage comprend une légère ouverture sur l'un des parkings de la ZAC. De ce côté les vues sont bloquées par une épaisse et haute haie sur la lisière ouest de l'AEI. Alors qu'aux nord quelques habitations sont installées, et à l'est des parcelles agricoles sont présentes, de la même façon, une vaste haie épaisse capte les vues.



Vue depuis le chemin de l'Ardillat (Vue 1) - Source : Biotope



Vue depuis le sud-ouest de l'aire d'étude immédiate (Vue 1) - Source : Biotope



Vue Depuis le lieu-dit de la Jouannerie (Vue 1) - Source : Biotope

A l'extrémité nord-du site se trouve l'habitation la plus proche du projet : la Jouannerie. L'aire d'étude immédiate se situe derrière cette maison et n'est ainsi pas perceptible depuis ce point de vue. L'arrière-plan est également arboré, il n'y a pas de vue vers la centrale.



Analyse des perceptions visuelle

Projet photovoltaïque à Vierzon (18)
Volet paysage de l'étude d'impact environnementale

- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
- Aire d'Etude Rapprochée (AER)
- Aire d'Etude Eloignée (AEE)
- 5 km autour de l'AEI

0 Prise de vue



Effets visuels qui en résultent :

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont autant d'éléments à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage (emprise des installations, géométrie, taille, hauteur, densité, couleur, l'implantation des panneaux par rapport à la topographie et à l'occupation du sol ...)

Le projet s'inscrit dans la parcelle existante en respectant les limites bocagères. Les espaces de végétation périphérique sont préservés pour maintenir la biodiversité et garder les écrans visuels existants. Le site a donc une influence visuelle faible depuis les extérieurs exceptés depuis le Chemin du Carroir aux Ajoncs, au sud du site, où la visibilité est forte. C'est pourquoi une haie sera plantée sur la partie sud de l'aire d'étude immédiate où des vis-à-vis importants existent depuis la route du Petit Râteau et depuis le chemin du Carroir aux Ajoncs. Il s'agit de planter des végétaux similaires aux haies existantes sur le pourtour de la parcelle du projet sur environ 160 mètres linéaires où l'entretien serait le même que ces dernières.

A proximité immédiate du site de la Jouannerie, l'observateur riverain garde ses repères habituels dans le paysage.

A l'échelle du site, il faut veiller à proposer des « insertions fines » du projet, en l'inscrivant dans la continuité des éléments, en adaptant les motifs, couleurs et textures des éléments nouveaux à celles existantes localement. Si toutes les haies et boisements périphériques sont conservés et entretenus, l'infrastructure sera, en majeure partie, enveloppée par un pourtour végétal qui favorisera l'insertion dans l'environnement paysager. Les haies plantées compléteront la végétation existante.

La clôture, de type grillage à mouton, et le portail seront de teinte aluminium blanc (RAL9006). L'ensemble des éléments bâtis, poste de transformation et poste de livraison/transformation, seront de teinte vert mousse (RAL 6007, 6009 ou 6020).

Afin de s'inscrire au mieux dans la parcelle existante, le projet respectera les points suivants :

- La composition générale du projet cherche à épouser étroitement le parcellaire agricole en maintenant les lignes de force du paysage : les haies seront gardées pour maintenir le filtre visuel existant et la biodiversité.
- Les installations s'adaptent aux formes des parcelles. Elles s'inscrivent dans les limites actuellement dessinées par les haies.
- L'installation ne nécessite aucune fondation en béton pour les structures porteuses des panneaux photovoltaïques.
- Une piste d'exploitation périphérique de 4 m de largeur minimum assurera la desserte périphérique de l'ensemble du site. Les espaces entre rangées de panneaux, destinés à éviter les phénomènes d'ombrage et par conséquent de perte de production, serviront également de desserte pour les opérations de maintenance mais resteront enherbées.

Les alignements des panneaux viendront épouser la forme du terrain, formant un ensemble géométrique cohérent qui souligne la pente naturelle. Chaque rangée étant surélevée d'au minimum 0,3 m par rapport au sol et séparée par des interstices végétaux (prairie, friche), l'ensemble sera composé d'espaces de respiration réguliers qui viendront atténuer le sentiment d'artificialisation. Les tables seront alignées. Il a été choisi d'aligner les rangées en suivant un axe nord/sud. Ainsi, les panneaux posés sur des « tracker » suivront la course du soleil.

Les pistes, de couleur beige clair, seront particulièrement visibles les premières années d'exploitation de la centrale. Au fur et à mesure, la végétation occupera les interstices et les bords des pistes, atténuant ainsi leur visibilité. Leur accès devra simplement être assez large pour le passage de véhicules d'exploitation ainsi que ceux du SDIS.